



**FORMULAIRE DE VOTE À DISTANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE D'IBA SA**  
**DU LUNDI 6 MARS 2023 À 10H00**  
**(I'« AGE »)**

Article 7:146 du Code des sociétés et des associations

**Merci de compléter ce formulaire lisiblement**

Le soussigné / La soussignée\*<sup>1</sup>

**Actionnaire-personne physique\* :**

Mme/M.	(complétez)
Prénom :	(complétez)
Nom :	(complétez)
N° de carte d'identité ou de passeport :	(complétez)
Domicile :	

**Actionnaire-personne morale\* :**

Dénomination et forme juridique :	(complétez)
Numéro d'immatriculation (registre de commerce/registre des personnes morales) :	(complétez)
Valablement représentée en vertu de ses statuts par Mme/M. (nom + qualité) :	(complétez)

**(a) Déclare :**

- (i) être titulaire, à la **Date d'Enregistrement** définie dans la convocation à l'AGE, de *complétez le nombre* ..... **actions dématérialisées** émises par IBA SA, en pleine propriété\* / en nue-propriété\* / en usufruit\* et, à titre de preuve :
- (ii) **joindre une copie de l'attestation d'enregistrement** délivrée par l'organisme financier auprès duquel ces actions **dématérialisées** sont détenues,
- (iii) être titulaire, à la **Date d'Enregistrement** définie dans la convocation à l'AGE, de *complétez le nombre* ..... **actions nominatives** émises par IBA SA, en pleine propriété\* / en nue-propriété\* / en usufruit\*.

**(b) Déclare voter dans le sens indiqué ci-dessous, concernant chaque point mis à l'ordre du jour de l'AGE :**

<sup>1</sup> Dans l'ensemble du document, \*biffez les mentions inutiles.

Ordre du jour de l'AGE			Vote		
	Sujet	Proposition	Pour	Contre	Abstention
1.	Prise de connaissance du rapport spécial établi par le conseil d'administration conformément à l'article 7:199 du Code des Sociétés et des Associations (le « CSA ») relatif à la proposition de renouveler le capital autorisé	N/A	N/A	N/A	N/A
2.	Renouvellement de l'autorisation octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), aux conditions, notamment de durée (cinq ans), prévues aux articles 7:198 et 7:199 du CSA	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
3.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
4.	Renouvellement de l'autorisation spécifique octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), dans les cas et aux conditions, notamment de durée (trois ans), prévues à l'article 7:202 du CSA, si, et après que, la FSMA a notifié à la Société une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
5.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
6.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'acquérir ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, en une ou plusieurs opérations, conformément aux conditions, notamment de durée (cinq ans), prévues aux articles 7:215 et suivants du CSA, (a) à concurrence d'un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total de titres concernés émis, (b) pour une contre-valeur minimale de dix cents (0,10 EUR) et maximale de vingt pour cent (20 %) supérieure au dernier cours de bourse	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

Ordre du jour de l'AGE			Vote		
7.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
8.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'aliéner ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, en une ou plusieurs opérations, conformément aux conditions prévues à l'article 7:218 du CSA, en ce compris dans les cas visés aux 3° et 4° de l'article 7:218, §1, alinéa 1, du CSA	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
9.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
10.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'acquérir ou aliéner ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, en une ou plusieurs opérations, sans autre décision de l'assemblée générale, sur le marché sur lequel ces titres sont cotés ou de toute autre manière, en vue de lui éviter un dommage grave et imminent, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 et à l'article 7:218, §1, alinéa 1, 3°, du CSA, pour une période de trois ans	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
11.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
12.	<p>Adaptation de l'article 25 des statuts relatif aux modalités de vote à l'assemblée générale des actionnaires (précision quant à l'usage du formulaire de vote à distance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Article actuel</u> : « Les règles impératives du CSA régissent les modes de convocation aux assemblées générales, de même que les conditions d'admission et les modalités de participation et de représentation à ces assemblées. »</li> <li>• <u>Article modifié</u> (la modification proposée est soulignée dans le texte) : « Les règles impératives du CSA régissent les modes de convocation aux assemblées générales, de même que les conditions d'admission et les modalités de participation et de représentation à ces assemblées. <u>Le vote par procuration ou formulaire</u></li> </ul>	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

Ordre du jour de l'AGE		Vote			
	<u>de vote à distance est admis dans les formes prescrites dans les convocations.</u> ».				
<b>13.</b>	Pouvoirs au Notaire aux fins de coordination des statuts suite aux décisions qui précèdent	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
<b>14.</b>	Pouvoirs à des mandataires spéciaux aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur délégué, au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe, Mme Marie Sirault, Mme Sophie Allart et Mme Marie Gahylle, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente</i></li> </ul>	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

L'actionnaire qui a exprimé son vote à distance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Les formulaires de vote à distance qui sont parvenus à la Société antérieurement à la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Toutefois, le vote exprimé à distance sur un sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour qui fait l'objet d'une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA, n'est pas pris en considération.

Le formulaire de vote à distance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives avec le même ordre du jour.

Pour le calcul des règles de quorum et de majorité, seuls sont prises en compte les votes à distance exprimés par des actionnaires qui satisfont aux formalités d'admission à l'assemblée (indiquées dans les convocations).

Les formulaires dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont nuls. En cas de modification, en assemblée, d'une proposition de décision sur laquelle un vote a été exprimé, le vote exprimé à distance n'est pas pris en considération.

Le présent formulaire de vote à distance vaut notification de volonté de participer à l'AGE conformément à l'article 7:134, §2, al.3, du CSA.



Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)  
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique  
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985  
ISIN Euronext Brussels BE0003766806

Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé à la Société ([shareholderrelations@iba-group.com](mailto:shareholderrelations@iba-group.com)) et lui parvenir au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour qui précède l'AGE, soit le **mardi 28 février 2023 à 16 heures**.

Formulaire établi le *complétez la date* \_\_\_\_\_ à *complétez le lieu* \_\_\_\_\_.

### **Signature de l'actionnaire**

***NB : Si l'actionnaire est une personne morale, la présente procuration doit être signée par son (ou ses) représentant(s) légal (légaux) identifié(s) au début du document.***

*[Signature(s)]*

\_\_\_\_\_